

LES DEUX THEOREMES DE L'ECONOMIE DU BIEN-ETRE

Récapitulatif : Jusqu'ici on a défini les objectifs de la démarche, à la fois en termes d'efficacité (critère de Pareto) et d'équité (conception de type utilitariste de la justice). L'équité apparaît comme la norme qui permet de choisir entre plusieurs allocations efficaces (optima de Pareto).

La question est maintenant de savoir quel système institutionnel / quel mode d'organisation va permettre d'assurer la réalisation de ces deux objectifs.

Remarque : dans notre approche, on réduit le choix institutionnel à une alternative : marché de concurrence parfaite / État.

1^{ER} THEOREME DU BIEN-ETRE

Énoncé : *"Si les agents se comportent de façon concurrentielle, s'il existe un marché pour chaque bien et si chaque agent dispose de toute l'information nécessaire sur les caractéristiques de tous les biens, tout équilibre est un optimum."*

Formalisation de l'équilibre général (modèle d'Arrow-Debreu) => représentation mathématique du libre fonctionnement des marchés en concurrence pure et parfaite => on aboutit à un équilibre = allocation des ressources qui répond au critère d'efficacité de Pareto.

La démonstration suppose de vérifier que l'équilibre général concurrentiel respecte l'ensemble des conditions d'optimalité :

- i. Efficacité dans la production : Pour chaque facteur et chaque produit, les productivités marginales sont identiques pour chaque entreprise et pour chaque couple de facteurs utilisés, les taux marginaux de substitution technique (TMST) sont identiques dans chaque entreprise, quels que soient les produits concernés.
- ii. Efficacité dans la consommation : Pour chaque couple de produits effectivement consommé, les TMS sont identiques pour tous les individus concernés.
- iii. Efficacité dans la relation entre production et consommation : Il faut que la production soit optimalement adaptée à la consommation : les taux marginaux de transformation des produits (TTP) que l'on peut calculer dans la sphère productive sont égaux aux TMS correspondant des consommateurs concernés.

2^{EME} THEOREME DU BIEN-ETRE

Énoncé : *"Si les préférences des individus sont convexes, s'il existe un marché pour chaque bien, si l'information est parfaite et si des transferts forcés de ressources de type forfaitaire peuvent être effectués, toute allocation optimale peut être réalisée en tant qu'équilibre concurrentiel avec des transferts appropriés."*

➔ À tout optimum de Pareto on peut associer un système de prix d'équilibre général.

Il y a deux interprétations possibles de ce théorème :

- 1- C'est une simple réciproque nécessaire pour permettre l'équivalence entre équilibre et optimum : Pour tout optimum, on peut trouver une allocation initiale qui mènera à cet optimum grâce au marché.

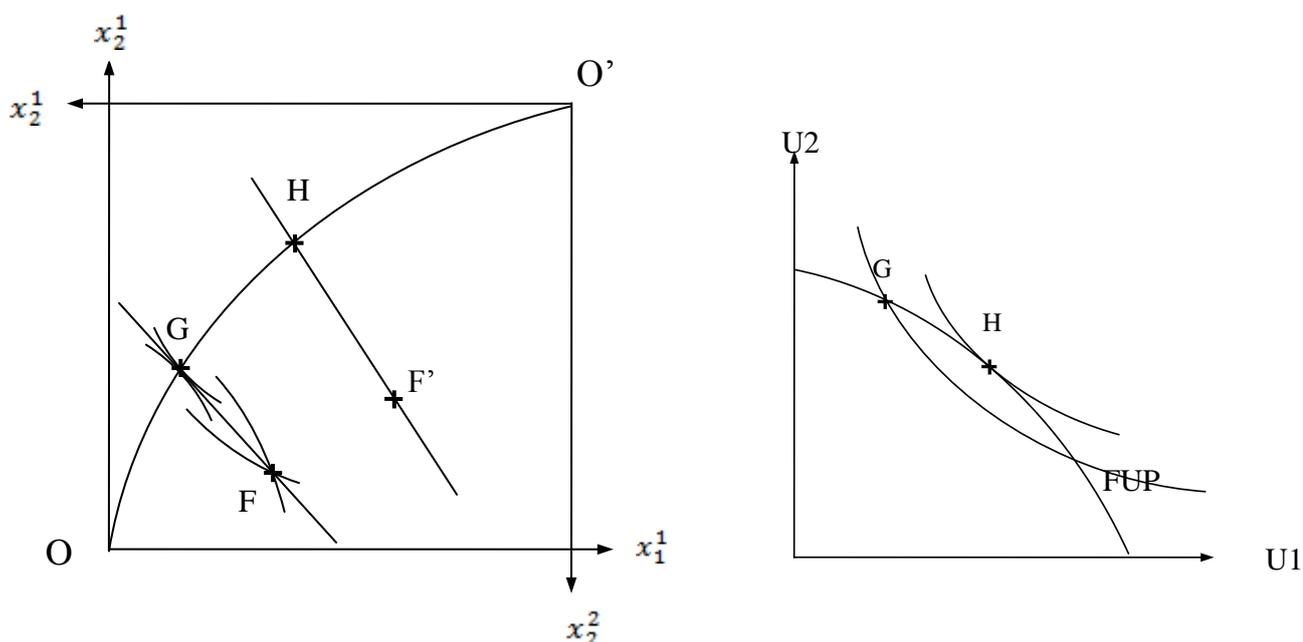
2- Il insiste sur la notion d'équité et le rôle de l'État :

D'après le 1^{er} théorème du bien-être, si on laisse les marchés fonctionner librement, on atteint un optimum. Mais cet optimum n'est pas forcément satisfaisant en termes d'équité, autrement dit, ce n'est pas forcément l'optimum optimorum (= la meilleure en équité des allocations satisfaisantes en efficacité).

D'après le 2^{ème} théorème du bien-être: A partir d'un système de marché concurrentiel, n'importe quel optimum est atteignable sous réserve de modifier les dotations initiales de manière appropriée ; donc si on peut redistribuer sans coût, on va pouvoir mettre en œuvre une politique de redistribution qui va permettre d'atteindre cet optimum optimorum.

Plus précisément, cela implique que l'État doit modifier la répartition initiale des ressources et ensuite laisser les agents agir librement.

GRAPHIQUEMENT : 1^{ER} ET 2^{EME} THEOREME DU BIEN-ETRE



Point de dotations initiales : point F.

À ce point les courbes d'indifférence des 2 consommateurs sont sécantes => Pas d'égalité de leur TMS. Grâce au marché concurrentiel, ils vont échanger jusqu'à égalisation de leur TMS, point G, qui est un optimum (1^{er} théorème du bien-être) => On sait que G est sur la courbe des contrats. Seulement, à G, U2 est plus élevée que U1 et sur le graphique de droite on voit que cette répartition inégalitaire ne correspond pas à l'optimum en terme d'équité (selon la conception de la justice sociale du décideur).

2nd théorème du bien-être : On peut atteindre n'importe quel optimum à partir d'une certaine répartition initiale des ressources et en laissant faire le jeu du marché. Dans notre cas, on veut atteindre H qui est l'optimum optimorum. Il suffit que l'État modifie la répartition initiale des ressources pour passer de F à F' et ensuite le marché concurrentiel nous mènera à H.

Le 2nd théorème du bien-être apporte la démonstration formelle de la possibilité pour l'État de faire atteindre à l'économie une situation efficace et juste.